REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES ADMINISTRATIVES
---

du 5 Mars 1994

DECRET N° 94-75 /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV. portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1990 de Monsieur DJIMBI-MAKOUNDI Martial, Planificateur Administrateur/de 4e échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I du Corps du Personnel Administratif et de Service de la Recherche Scientifique.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;

(/u la Loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du Statut Général de la Fonction Publique ;

(/u le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

D.G.B.,

(/u le décret n°65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 règlementant l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le décret n°82/842 du 16 Septembre 1982 portant Statut Particulier du Personnel de la Recherche Scientifique ;

(/u le décret n°93/315 du 23 Juin 1993, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n°93/318 du 24 Juin 1993, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°93/342 du 29 Juillet 1993, portant organisation des intérims des Ministres;

D.G.C.F?

(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret n°90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives ;

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire d'Avancement réunie le 11 Novembre 1992 à Brazzaville :

D E C R E T E :

..../....

Planificateur

Article 1er.- Monsieur DJIMBI-MAKOUNDI Martial, Administrateur de 4° échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I du Corps du Personnel Administratif et de Service de la Recherche Scientifique en service à la Direction Générale de la Recherche Scientifique et Technique à Brazzaville est inscrit au tableau d'avancement à deux (2) ans au titre de l'année 1990 pour le 5° échelon de son grade. ACC = Néant.

Article 2.- Le présent décret sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 5 Mars 1994

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

Le Ministre de la Fonction Publique, et des Réformes Administratives,

Jean Prosper KOYO.-

AMPLIATIONS :
JORC..... 1
DGFP/DGCA/..... 2
DGFP/BST..... 3
DGB..... 2
DGCF..... 2
DGRST..... 2
SGG/BC..... 2
INTERESSE..... 2/16